



# MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31  
Case postale 128 • 1347 Le Sentier  
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

Le Sentier, le 2 avril 2025

**La Municipalité du Chenit  
à son Conseil Communal**

## PREAVIS N°03/2025

---

### **Demande de crédit d'étude complémentaire pour la réalisation d'infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour la phase 1 de l'Ecole du Futur**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

#### **1. Introduction**

Ce préavis a pour objet un crédit d'étude complémentaire pour la réalisation d'infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour la phase 1 du projet Ecole du Futur de l'Etablissement Primaire et Secondaire de la Vallée de Joux (EPSVJ). Cette démarche est justifiée par la nécessité de poursuivre l'ensemble des études nécessaires et de consolider les phases d'avant-projet, de projet, de demande d'autorisation et d'appels d'offres précédant la demande de crédit de construction.

En effet, à la suite du vote du Conseil Communal du Chenit en mars 2024 d'un crédit d'étude pour la phase 1 du projet scolaire Chez-le-Maître incluant 16 classes et annexes ainsi qu'un complexe multi-sportif de type OFSPO (normes de l'Office Fédéral du Sport - OFSPO), un concours en procédure de Mandat d'études parallèles (MEP) pour groupements de mandataires a été lancé par la Municipalité en juin 2024 avec l'aide d'un assistant à maître d'ouvrage (AMO).

##### **1.1 Choix de la procédure et impact**

Afin d'assurer la cohérence entre les attentes du projet et la qualité des solutions proposées, il a été décidé de remplacer la procédure initialement prévue d'appel d'offres MEP en entreprise totale en MEP pour groupements de mandataires.

La modification du type de procédure est le fruit d'une longue réflexion visant à optimiser l'ouvrage selon les attentes et objectifs en termes de coûts, qualité et délais. En effet, les principaux avantages de cette démarche sont que le choix des mandataires est transparent, il y a la possibilité d'intégrer plus facilement des entreprises locales, la gestion des modifications est facilitée et finalement elle permet d'atteindre une qualité supérieure de l'ouvrage remis.

Avec ce changement de procédure, le planning initial a été impacté et il est prévu que cette phase 1 se termine (sans opposition ou surprise) à la rentrée scolaire 2028/2029 à la place de la rentrée scolaire 2027/2028.

## **1.2 Description de la phase de concours**

Après une première phase de sélection des groupements de mandataires au mois de juillet 2024, le MEP s'est déroulé en deux tours entre août et décembre 2024. Au terme du dialogue final, le 2 décembre 2024, le jury du MEP a, selon les critères d'appréciation définis dans le cahier des charges (Architecture - Confort - Développement durable - Economie du projet - Usage - Utilisateurs), désigné à l'unanimité comme lauréat le projet « Chez-le-Maître » réalisé par l'équipe LOCALARCHITECTURE Sàrl, Pragma partenaires SA, Ingphi SA, Energa SA et Cambium Ingénierie SA, et a recommandé au maître de l'ouvrage de poursuivre le projet avec ce groupement.

Un vernissage suivi d'une exposition publique des quatre projets proposés lors de la procédure sélective a eu lieu du 20 au 31 janvier 2025 à la salle du Conseil Communal du Chenit.

Afin de continuer cet avant-projet, le présent préavis d'étude complémentaire permettra d'aller jusqu'à la mise à l'enquête et d'avoir un chiffrage plus précis pour le crédit de construction qui sera soumis au vote du Conseil communal du Chenit en mai 2026.

Le plan de développement scolaire ayant été validé par le conseil intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunale de la Vallée de Joux (ASIVJ) en janvier 2024, la Commune du Chenit, propriétaire du terrain et maître d'ouvrage de cette nouvelle construction, est la seule à ce stade à pouvoir voter sur ce préavis. Avec la fusion des trois communes, effective en 2027, une séance de présentation de ce projet a été proposée aux trois Conseils communaux, ainsi qu'aux exécutifs villageois, le 9 avril 2025, afin que tous aient une bonne compréhension des enjeux de ce projet prioritaire pour la Vallée de Joux.

## **1.3 Le parking mutualisé**

Lors des réunions avec le SUPRA BAMO (Bureau d'assistance au maître de l'ouvrage) qui coordonne les projets des différentes entités du futur Campus Chez-le-Maître, il a finalement été décidé que le parking mutualisé se construira sur la parcelle du Pôle Santé Vallée de Joux (PSVJ).

Le présent préavis ne couvre donc aucun frais supplémentaire du concours du PSVJ. Les coûts des études et de réalisation de ce parking mutualisé seront pris en compte par la création d'une société anonyme (SA). La SA sera créée avec, comme actionnaires principaux, la Commune du Chenit et le PSVJ. Un préavis sera déposé ultérieurement au Conseil Communal pour la création de ladite SA.

#### **1.4 Statut du crédit d'étude de la phase 1 de l'Ecole du Futur – Préavis n°02/2024**

A ce jour, il a été dépensé environ deux tiers du premier crédit d'étude du préavis n°02/2024 voté en mars 2024. Le tiers restant est utilisé pour rétribuer le travail actuel des lauréats ainsi que leurs mandataires de façon à avancer sur l'avant-projet jusqu'au vote du présent préavis, vote prévu initialement en mars 2025.

## **2. Description et évolution du programme scolaire et sportif**

Pour rappel, la phase 1 de l'Ecole du Futur a pour objectif de regrouper les élèves des classes 5P et 6P sur le site de Chez-Le-Maître, afin de rassembler les cycles II et III sur le même site. Cela permettra en outre d'augmenter la capacité d'accueil scolaire et parascolaire (accueil de midi) de l'EPSVJ.

Le programme scolaire initial, soit 16 classes et annexes, justifié par l'évolution du cadre pédagogique, et la nécessité de rendre plus efficiente la journée de l'élève, tant du point de vue de l'organisation scolaire que de l'organisation parascolaire, a continué à évoluer depuis l'approbation du crédit d'étude.

Sont venus s'ajouter au programme de base une salle de musique, une salle de sciences, une salle d'arts visuels. De plus, deux salles de classes situées actuellement dans l'aile Nord du bâtiment seront démolies pour accueillir le projet retenu. Plusieurs options seront étudiées pour combler le manque de ces deux classes, par exemple avec l'installation d'éléments scolaires provisoires ou l'utilisation d'autres bâtiments existants en dehors du périmètre du site de Chez-le-Maître.

A noter que, dans le périmètre initial de l'implantation du projet, il était déjà prévu de démolir trois salles de classe se trouvant actuellement à proximité de la salle de gym. Pour les compenser, il est prévu de réaménager, sans travaux spéciaux, la salle d'ACM-ACT (couture) en salle de classe et de déplacer ladite salle d'ACM-ACT dans l'actuelle salle d'informatique située au sous-sol. Cette dernière sera utilisée pour la couture et en tant que salle multiusages. Le matériel informatique deviendra itinérant par le biais d'un charriot mobile avec 30 ordinateurs.

De plus, comme expliqué sous le chapitre 6 ci-dessous, il est prévu de créer deux salles de classe supplémentaires en transformant, cette fois avec des travaux conséquents, les salles de travaux manuels bois et les classes CLM-111 et CLM-112.

Aujourd'hui l'EPSVJ dispose de sept collèges dans six sites différents auxquels s'ajoutent des infrastructures dispersées pour les prestations d'accueil parascolaire, la médiathèque ou encore la pratique du sport. Il scolarise les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 11<sup>e</sup> année et accueillait en septembre 2024, 827 élèves de 4 à 15 ans, 294 en 1-4P, 295 en 5-8P et 238 en 9-11S répartis dans 43 classes-élèves. Ce nombre est d'ailleurs en constante augmentation et les capacités actuelles des collèges, en termes de salles, ne suffisent plus pour assurer un enseignement approprié.

D'autre part, les sites scolaires doivent posséder un nombre de salles de classe suffisant, permettant une exploitation efficace et rationnelle des infrastructures annexes (salles de gymnastique, salles spéciales, UAPE, restaurant scolaire, etc.) qui répondent aux besoins des élèves, sans nécessiter des déplacements en cours de journée. Ce principe est d'ailleurs énoncé à l'article 19 RLEO qui précise que « dans la mesure du possible, les communes veillent à grouper les locaux et les installations scolaires de manière à éviter aux élèves des déplacements durant le temps consacré à l'enseignement ». Ces déplacements ne permettent pas, dans certains cas, de respecter les 45 minutes fixées comme la durée d'une période d'enseignement (art. 72 LEO). Cette construction de classes permet également de diminuer fortement les transports scolaires à la demi-journée.

Le programme sportif initial de la salle triple OFSPO, incluant de facto un foyer ainsi que des places de gradin, s'est étoffé. En complément, il a maintenant été planifié la réalisation d'une salle de blocs de grimpe et de proprioception, d'un dojo ainsi qu'une salle comprenant une fosse de gymnastique agrès-multisports, équipée notamment d'anneaux balançant, ce qui en fera une infrastructure unique en Suisse Romande. Ces installations, en particulier le foyer et l'espace de proprioception, prévues dans ce nouveau programme permettront également d'accueillir les enfants pour les activités du parascolaire et offriront par ailleurs des alternatives à la pratique « classique » de l'éducation physique et sportive en salle. Cette mutualisation des espaces permet une utilisation optimale des locaux et des coûts mieux maîtrisés.

Le choix de ces infrastructures se base sur plusieurs éléments :

- les besoins de l'EPSVJ et de l'Ecole Technique de la Vallée de Joux (ETVJ) (éléments prioritaires) ;
- l'étude réalisée par M. Marcello CORCETTO en 2021 et qui recense un certain nombre de besoins infrastructurels émis par la population ;
- un sondage effectué en 2023 auprès des associations et clubs sportifs de la Vallée de Joux ;
- un sondage effectué en 2023 auprès des enseignantes et enseignants d'éducation physique et sportive de l'EPSVJ et de l'ETVJ ;
- les besoins du Centre Sportif Vallée de Joux (CSVJ) ;
- l'attrait touristique des infrastructures.

Partant des différents éléments mis en avant dans les études susmentionnées, une priorisation a été effectuée en partenariat avec le CSVJ. Les critères de priorisation étaient basés sur les éléments non pondérés suivants :

- intérêts pour les cours d'éducation physique et sportive de l'EPSVJ et de l'ETVJ ;
- intérêts pour l'accueil de jour, notamment à midi et pour le sport scolaire facultatif ;
- planification à moyen terme du CSVJ pour éviter les doublons avec des projets futurs et renforcer la mutualisation ;
- potentiel de personnes et clubs touchés par l'infrastructure ;
- potentiel commercial et touristique pour le CSVJ (offres de camps multisports offres de cours diversifiés, offres de camps spécialisés) ;
- potentiel de subventionnement des différentes infrastructures.

Un nombre de 600 places de gradin a été défini. Ce nombre a été arrêté en fonction du plus grand événement sportif actuel de la Vallée de Joux, à savoir le Gala de gymnastique de la FSG Le Lieu-Vallée de Joux qui disposait d'un peu plus de 500 places lors de la dernière édition.

## **2.1 Complémentarité avec le Centre Sportif**

Durant la semaine, la salle triple VD6 du CSVJ est presque exclusivement utilisée par les écoles durant la journée et par les clubs en soirée. Elle est également souvent utilisée en week-end par le sport associatif local. De fait, l'infrastructure est largement saturée, n'offrant que peu de marge de manœuvre pour l'offre de camps sportifs ou des manifestations d'envergure, y compris l'accueil de cérémonies et de diverses assemblées générales et conférences.

Par ailleurs, le CSVJ manque d'espace pour offrir d'autres cours ou d'autres types de pratiques sportives, notamment les arts martiaux.

Le Complexe sportif de Chez-le-Maitre est prévu pour que les espaces annexes (le dojo, la fosse pour les agrès, l'espace de grimpe et de proprioception), soient utilisables en tout temps, y compris en période scolaire. Pour ce faire, la gestion des flux a été pensée de manière à clairement séparer les accès « scolaires » des accès « sportifs/tiers ».

Le complexe comprendra :

- une salle triple aux dimensions OFSPO avec 600 places de gradin (50% fixes, 50% mobiles) ;
- un foyer équipé d'une cuisine permettant 100 places assises ;
- un espace de grimpe (blocs) et proprioception (250 m<sup>2</sup>) ;
- un dojo (121 m<sup>2</sup>) ;
- une fosse pour les agrès (260 m<sup>2</sup>) ;

- un terrain multisport extérieur ;
- une salle de séminaire (50 m<sup>2</sup>) ;
- six vestiaires en plus du vestiaire dévolu aux enseignantes et enseignants.

## **2.2 Un complexe sportif utile comme salle de spectacle et conférence**

Le complexe sportif sera conçu dans une perspective innovante, afin de répondre à des besoins multiples et variés. Il intègrera des installations modernes et fonctionnelles destinées à la mise en scène, avec un système de son et de lumière, qui pourront être facilement accessibles et modulables selon les exigences des événements. Ce lieu unique deviendra ainsi un carrefour culturel, où se croiseront à la fois des événements sportifs et des spectacles artistiques.

Le complexe est donc bien plus qu'un simple équipement sportif. Il a été imaginé comme un véritable lieu de vie, apte à fédérer des publics divers, en offrant une plateforme adaptée aux besoins d'une grande variété de productions, de concerts, de conférences ou séminaires.

## **3. Description du projet Lauréat**

Le groupement lauréat a remporté tous les suffrages lors de la sélection du jury.

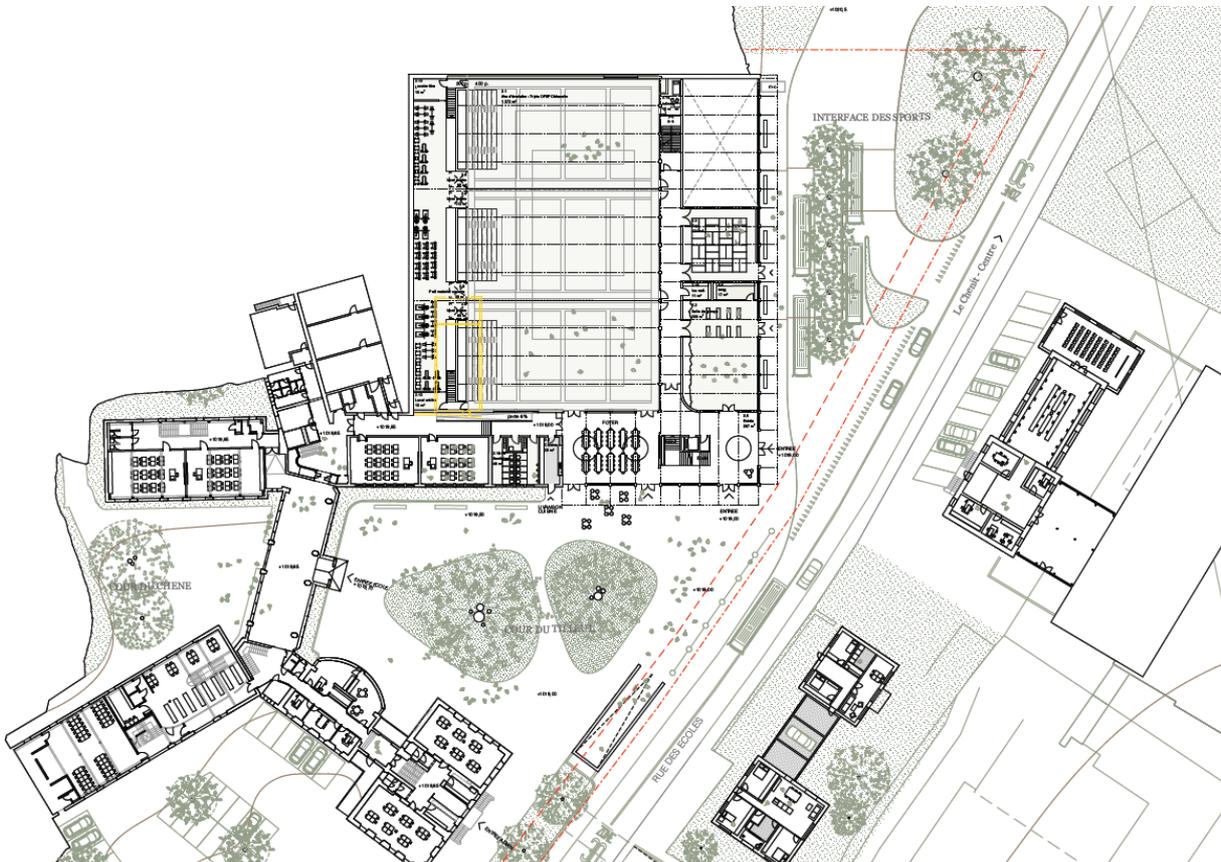
En effet, le projet s'inscrit dans une démarche d'intégration réussie au territoire, en prenant en compte son environnement naturel et bâti. L'expression architecturale des façades s'inspire des bâtiments industriels de type manufacture et dialogue avec l'ETVJ voisine, intégrant ainsi le projet dans un tissu urbain cohérent. La morphologie du nouveau bâtiment forme un prolongement des ailes existantes. Le volume de l'école entoure la salle de sport triple et cette salle est surmontée d'une toiture terrasse aménagée.

**Image 1 - Plan de masse**



Source : Local architecture SA

**Image 2 - Plan du Rez-de-chaussée**



Source : Local architecture SA

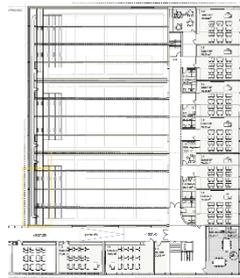
La relation entre l'intérieur et l'extérieur est bien traitée, la salle de sport triple OFSPO est implantée au rez-de-chaussée, elle est en lien direct avec l'entrée, le foyer et les salles de sport spécifiques tout en bénéficiant de lumière naturelle directe et de vues sur l'extérieur.

### Images 3 et 4 - Images de synthèse intérieures



Source : Local architecture SA

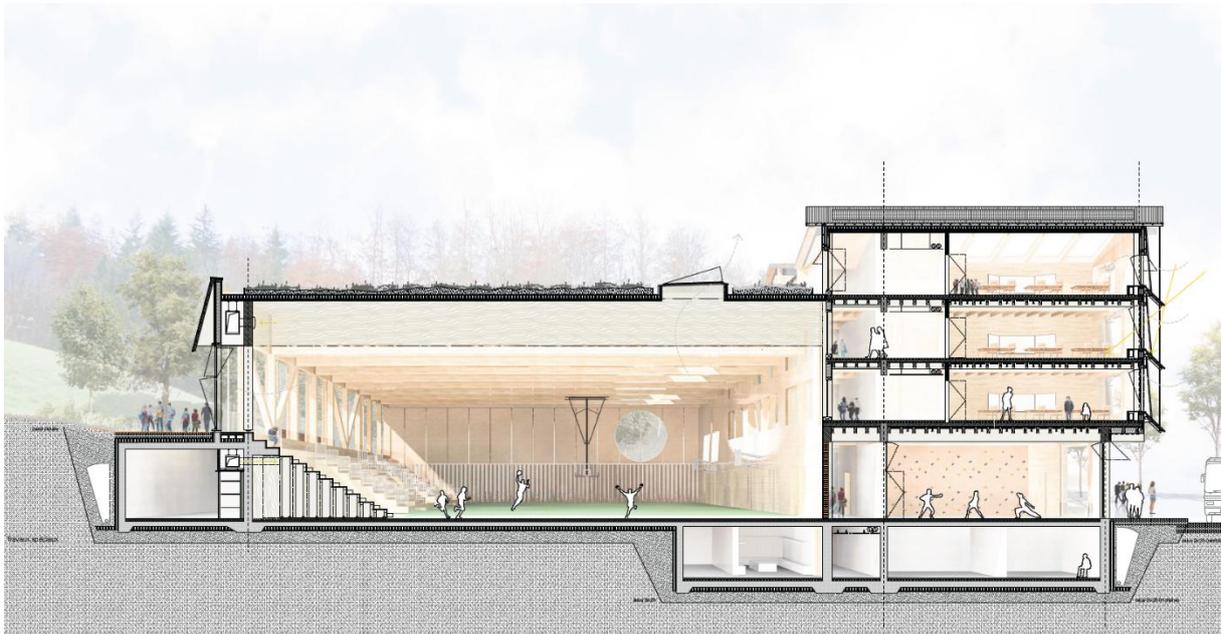
### Images 5, 6 et 7 - Plans du 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étage



Source : Local architecture SA

La minimisation des volumes excavés est un choix stratégique qui réduit l'utilisation du béton et favorise l'utilisation de matériaux naturels, contribuant ainsi à une approche plus durable. La solution structurelle est rationnelle, elle dissocie les charges statiques du volume de l'école et du volume de la salle de sport triple.

## Image 8 – Coupe transversale



Source : Local architecture SA

Les flux des différents utilisateurs sont soigneusement séparés. Cette distribution est agrémentée de perspectives visuelles entre les différents locaux. Ces vues intérieures et la construction en bois renforcent l'aspect chaleureux et accueillant de l'ensemble, contribuant à une ambiance agréable et propice à l'apprentissage.

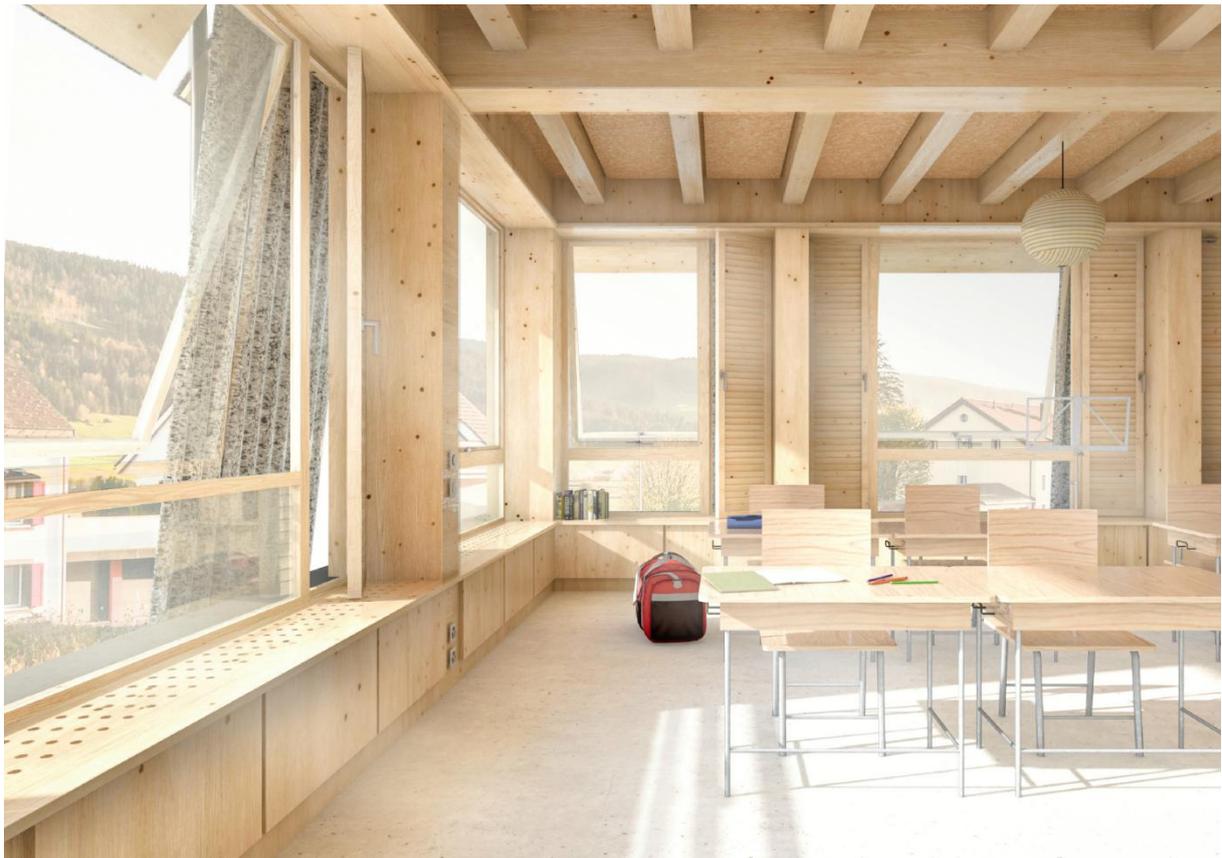
Les salles de classes spécialisées disposées sous les sheds bénéficient d'une lumière naturelle homogène et diffuse provenant du Nord. La salle des maîtres occupe l'angle du bâtiment et est à proximité avec l'aile existante, renforçant ainsi la fonctionnalité et la supervision des espaces.

Le hall d'entrée, situé à l'angle du bâtiment, fait le lien entre l'interface modale pour les bus et le préau requalifié. Il est conçu pour renforcer l'ouverture et la fluidité des circulations.

La façade, modulaire et répétitive, permet une préfabrication en bois et métal, offrant à la fois une efficacité économique et une forte valeur esthétique. Cette façade sera modifiée au fil du temps par le vieillissement naturel du bois, ajoutant une dimension expressive et pérenne au matériau.

En somme, ce projet vise à créer un environnement fonctionnel, durable et harmonieux, où les espaces sont optimisés pour répondre aux besoins pédagogiques, sportifs et parascolaires tout en s'intégrant parfaitement dans son environnement urbain.

**Image 9 - Vue intérieure d'une classe - Image de synthèse**



Source : Local architecture SA

**Image 10 - Façade depuis la rue des écoles - Image de synthèse**



Source : Local architecture SA

#### 4. Description des phases supplémentaires de ce crédit d'étude

Le présent crédit d'étude permet de poursuivre les études et couvrir l'ensemble des prestations et honoraires des mandataires nécessaires pour réaliser les phases SIA 31, 32, 33 et 41 et ce jusqu'à l'ouverture du chantier.

Les mandataires concernés sont :

- architecte ;
- ingénieur façades ;
- ingénieur civil ;
- ingénieur CVCR ;
- ingénieur en installations sanitaires ;
- architecte paysagiste ;
- ingénieur AEAI ;
- ingénieur en physique du bâtiment ;
- ingénieur géomètre ;
- géotechnicien ;
- spécialiste en gestion des eaux de récupération ;
- spécialistes (amiante, engins de gym, hydrogéologue, acoustique, etc.).

En plus des standards de construction écologiques actuels, la possibilité de récupérer les eaux de pluie sur cet ouvrage sera étudiée, notamment avec la création d'un réservoir afin d'utiliser cette eau pour alimenter les sanitaires et l'arrosage. Une utilisation maximale du bois de notre région au niveau des matériaux sera priorisée.

Des spécialistes en communication seront également nécessaires pour la mise sur pied de présentations publiques lors de la mise à l'enquête ainsi que la modélisation du quartier de Chez-le-Maître en 3D.

La Municipalité souhaite mandater un bureau d'étude spécialisé pour évaluer le potentiel touristique du complexe sportif de Chez-le-Maître. Cette analyse aura pour objectif d'apporter des éléments chiffrés quant à l'apport potentiel de cette infrastructure pour l'activité touristique locale et, de fait, les retombées économiques qui y sont liées.

Le mandat de cette analyse sera détaillé avec le soutien de l'ADAEV. Les montants des frais d'études sont subventionnés jusqu'à 70% par des fonds cantonaux. L'ensemble de ces frais est compris dans l'estimation ci-dessous.

L'ensemble des phases peut être décrit de la manière suivante.

### **Phase SIA 31 – Avant-projet**

- Avant-projet complet
- Estimation des coûts à  $\pm 15\%$
- Calendrier général pour le projet de construction

Durée de la prestation : environ 5'000 heures sur une période d'environ 4 mois, soit environ sept personnes à plein temps tous mandataires confondus.

Montant total des honoraires mandataires phase SIA 31 : CHF 700'000.00 TTC

### **Phase SIA 32 – Projet de l'Ouvrage**

- Projet de l'ouvrage
- Etude de détail
- Devis détaillé à  $\pm 10\%$
- Mise à jour du calendrier général

Durée de la prestation : environ 10'000 heures sur une période d'environ quatre mois, soit environ 14 personnes à plein temps tous mandataires confondus.

Montant total des honoraires mandataires phase SIA 32 : CHF 1'200'000.00 TTC

### **Phase SIA 33 – Procédure de demande d'autorisation**

- Consultation des pouvoirs publics
- Finalisation du projet selon exigences
- Confirmation du devis détaillé à  $\pm 10\%$
- Etablissement dossier de demande d'autorisation

Durée de la prestation : environ 1'400 heures sur une période d'environ un mois, soit environ huit personnes à plein temps tous mandataires confondus.

Montant total des honoraires mandataires phase SIA 33 : CHF 200'000.00 TTC

### **Phase SIA 41 - Appel d'offres**

- Plans d'appel d'offres
- Appel d'offres
- Adjudication (sous réserve crédit construction)
- Devis détaillé sur offres rentrées à  $\pm 5\%$
- Etablissement calendrier de construction

Durée de la prestation : environ 8'500 heures sur une période d'environ neuf mois, soit environ cinq personnes à plein temps tous mandataires confondus.

Montant total des honoraires mandataires phase SIA 41 : CHF 1'200'000.00 TTC

Le total des honoraires des mandataires pour les phases 31 à 41 se monte donc à CHF 3'300'000.00 TTC.

Il convient d'ajouter à ce montant, jusqu'au démarrage des travaux, l'ensemble des coûts induits, à savoir les sondages dans les bâtiments existants et dans le terrain, les travaux préparatoires et installations provisoires ainsi que l'ensemble des frais y relatifs. Le montant est estimé (à ce stade d'avancement des études) à CHF 500'000.00 TTC.

## **5. Planning prévu pour la phase 1 de l'École du Futur**

Les dates clés de réalisation de la phase 1 de l'École du Futur sont les suivantes :

- Mai 2025            Approbation crédit d'étude permettant de poursuivre les études
- Fin 2025            Dépôt demande d'autorisation de construire
- Avril 2026          Obtention du permis de construire (hors oppositions et recours)
- Mai 2026            Approbation du crédit de construction
- Juillet 2026        Démarrage des travaux / Démolition
- Août 2028          Mise en service du bâtiment

## **6. Travaux de rénovation et modification de salles au collège Chez-le-Maître**

Pour la rentrée 2025/2026, les travaux suivants sont nécessaires afin de gagner deux salles de classes palliant ainsi au nombre croissant d'élèves et aussi pour faire face aux besoins de capacité durant les travaux. Ces travaux de rénovation seront faits pour correspondre directement aux normes actuelles. Nous sommes donc en avance sur la phase 2 de rénovation du collège Chez-le-Maître.

### **6.1. Transformation de la salle des travaux manuels bois (TM Bois 2<sup>e</sup> étage) en salle de classe**

- Mise aux normes des installations électriques et des luminaires : les installations électriques seront adaptées pour répondre aux normes actuelles de sécurité et de performance. Des luminaires modernes seront installés pour assurer un éclairage optimal.
- Modification de la paroi : la paroi actuelle sera remplacée par une paroi acoustique et résistante au feu, de type EI 30, afin d'assurer une meilleure isolation phonique et de garantir la sécurité incendie de la salle.
- Réfection de la peinture : les murs seront repeints, apportant une finition esthétique et moderne à la salle.
- Pose d'un nouveau revêtement de sol : un nouveau revêtement de sol sera installé, adapté aux conditions d'une salle de classe, avec des matériaux durables et faciles à entretenir.
- Aménagement : l'aménagement de la salle se fera par une étude qui sera menée par la direction des écoles et du service des bâtiments pour déterminer l'optimisation de l'espace et l'intégration du mobilier pour le futur du collège.

### **6.2. Transformation de la salle des travaux manuels métal (TM Métal 1<sup>er</sup> étage) en salle des travaux manuels bois-métal**

- Mise aux normes des installations électriques et des luminaires : comme pour la salle TM Bois, les installations électriques et les luminaires seront mis à jour pour respecter les normes de sécurité et assurer un éclairage suffisant et efficace.
- Modification de la paroi : la paroi sera remplacée par une paroi acoustique et résistant au feu de type EI 30, offrant une meilleure isolation sonore et une protection en cas d'incendie.
- Réfection de la peinture : la peinture des murs sera refaite, apportant une touche de modernité et de fraîcheur à la pièce.
- Pose d'un nouveau revêtement de sol : le sol sera entièrement refait avec un revêtement adapté aux activités manuelles et durable pour résister à l'usure et d'un entretien facile.
- Aménagement : l'aménagement de la salle se fera en utilisant le mobilier actuel des deux salles TM et de divers achats de diverses nouvelles machines performantes.

### 6.3 Travaux de rénovation et modification des Salles CLM-111 et CLM-112

- Modernisation des installations électriques et informatiques : remise à niveau des réseaux électriques, remplacement des anciens câblages et des prises de courant. Mise en place de prises supplémentaires pour l'alimentation informatique en vue du déplacement de l'ANF. Remplacement des luminaires existants par des modèles à LED basse consommation pour améliorer l'éclairage tout en optimisant l'efficacité énergétique.
- Démontage du mur et pose d'une paroi amovible : retrait du mur séparatif actuel entre les salles 111 et 112 afin d'ouvrir l'espace et créer une configuration plus flexible. Pose d'une paroi amovible permettant de séparer les deux salles selon les besoins. La paroi amovible sera insonorisée et de qualité acoustique adéquate pour garantir une utilisation séparée ou commune des espaces sans perturbation sonore.
- Réfection des peintures : préparation et application de nouvelles couches de peinture sur les murs et plafonds, avec un choix de couleurs modernes et adaptées aux normes de sécurité. L'objectif est d'offrir un environnement de travail agréable et stimulant pour les élèves.
- Réfection du sol : pose d'un nouveau revêtement adapté aux usages scolaires (matériau durable et facile à entretenir). Ce sol sera conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité.
- Installation électrique : mise à jour des tableaux électriques, ajout de prises et interrupteurs, câblage et protections appropriés pour une gestion optimale de l'électricité. Prévoir un accès aisé aux points de connexion pour les futurs ajouts ou réparations.
- Mise en place des luminaires : les luminaires à LED seront installés en plafonds suspendus ou intégrés, selon la configuration des salles.
- Paroi amovible : la paroi sera fixée de manière solide mais facilement démontable, en garantissant des performances acoustiques optimales. Elle sera équipée de portes de communication intégrées pour permettre un accès pratique d'une salle à l'autre, selon l'organisation choisie.
- Aménagement : l'aménagement de la salle se fera par une étude qui sera menée par la direction des écoles et du service des bâtiments pour déterminer l'optimisation de l'espace et l'intégration du mobilier pour le futur du collège.

En résumé, les travaux visent à moderniser et sécuriser les espaces des travaux manuels ainsi que des salles CLM-111 et CLM-112, tout en assurant la conformité aux normes actuelles, avec un mobilier adapté et une attention particulière à l'acoustique et à la sécurité incendie.

**Tableau 1 – Coûts des travaux pour la rentrée 2025/2026**

<b>Nature des travaux</b>	<b>Coûts</b>	<b>Amortissement</b>
Installations électriques	CHF 110'000.00	10 ans
Installations sanitaires	CHF 15'000.00	10 ans
Maçonnerie	CHF 25'000.00	10 ans
Plâtrerie -Peinture - Parois	CHF 79'000.00	10 ans
Parois mobiles	CHF 26'000.00	10 ans
Réfection des sols	CHF 25'000.00	10 ans
Aménagements	CHF 50'000.00	10 ans
Frais administratifs	CHF 5'000.00	10 ans
Divers et imprévus	CHF 25'000.00	10 ans
<b>TOTAL HT</b>	<b>CHF 360'000.00</b>	
TVA 8.1%	CHF 29'160.00	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF 389'160.00</b>	

Source : Service des bâtiments de la Commune du Chenit

## **7. Projet de la requalification de la route cantonale et des aménagements extérieurs**

Comme expliqué dans le préavis n°02/2024, la réalisation du bâtiment scolaire doit être accompagnée :

- de la requalification de la route cantonale qui prévoit notamment les éléments suivants :
  - modération du trafic ;
  - accessibilité des modes doux et liaison avec les itinéraires existants et la halte Travys ;
  - sécurisation des traversées de la route cantonale (RC) ;
  - adaptation des réseaux souterrains.
- de la réalisation des aménagements extérieurs et des ouvrages connexes :
  - interface de dépose des bus ;
  - couvert à vélo ;
  - cours de récréation et préaux ;
  - adaptation du passage inférieur ;
  - adaptation de la halte Travys.
- de la réalisation des éléments d'aménagements extérieurs provisoires permettant le bon fonctionnement du site scolaire pendant la durée des travaux.

Pour assurer une cohérence de l'ensemble RC/aménagements extérieurs nous vous proposons d'étudier le tout dans un même et unique projet dont le périmètre est représenté ci-dessous.

## Image 11 – Périmètre de réflexion des aménagements projetés



Source : BTC Commune du Chenit

Les propositions d'aménagements extérieurs (cour d'école et place de bus) dessinés par l'architecte lauréat dans le cadre du mandat d'étude parallèle seront reprises dans le cadre de ces réflexions.

Les objectifs d'aménagements sont notamment les suivants :

- sécurité ;
- multimodalité des déplacements ;
- accessibilité des secours et des besoins techniques ;
- accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- cohabitation public/ scolaire et accueil des visiteurs ;
- échanges intergénérationnels ;
- développement des espaces verts ;
- développement d'un urbanisme favorable au sport et à l'activité physique ;
- gestion du phénomène des « parents taxis ».

Pour mener à bien ces réflexions de manière exhaustive, la Municipalité prévoit de faire appel aux spécialités suivants :

- urbanisme ;
- ingénierie civile ;
- architecture du paysage ;
- mobilité ;
- sociologie urbaine (pratiques et usages des espaces publics).

Une phase de concertation avec les acteurs et utilisateurs de chacune des entités, les riverains et entreprises du secteur est prévue. Les réflexions seront menées en étroite collaboration avec les équipes de projet de chacune des entités du Campus Vallée de Joux, à savoir l'école obligatoire, l'ETVJ et le PSVJ. Les mandats débiteront une fois que le projet de l'EMS aura été défini.

Pour ce faire, le montant est estimé à CHF 300'000.00 dont CHF 100'000.00 ont déjà été prévus dans le préavis n°02/2024, soit un montant de CHF 200'000.00 requis dans le cadre du présent préavis.

Pour ces prestations une demande de subside va être sollicitée auprès de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (ARE) dans le cadre du programme « Projets modèles pour un développement territorial durable » - MoVo 2025/2030. La réalisation du projet proposé de requalification de la route cantonale et des aménagements extérieurs, de par l'atteinte des objectifs précités, est une condition essentielle à l'harmonie, au bon fonctionnement du Campus Vallée de Joux dans son ensemble et à son intégration dans le tissu urbanisé existant avec ses habitants et ses emplois. Dans ce contexte, il répond aux thématiques prioritaires énoncées dans le programme MoVo 2025/2030 à savoir :

- renforcer les fonctions de centre dans les zones rurales et les régions de montagne ;
- co-crée des offres de services locaux.

Le montant de subvention visé est de 50%, soit CHF 150'000.00. Le dépôt des dossiers de candidature est prévu pour le mois de juin 2025 avec une sélection des projets retenus en novembre 2025.

Par la suite, et en fonction des variantes d'aménagement retenues, les montants nécessaires seront sollicités pour l'étude des projets définitifs, les demandes de permis de construire et la réalisation des ouvrages. Les montants correspondants dépendants de l'issue des réflexions précitées, ils ne peuvent être articulés à ce stade.

## 8. Ressources humaines

Il paraît important et même évident pour la Municipalité de dédier un chef de projet à temps partiel sur ce projet, au regard de sa complexité et au vu des montants investis et à investir. Il sera un élément clé pour assurer la réussite de la construction du complexe scolaire & sportif. En collaborant étroitement avec les différents acteurs du projet, il devra veiller à respecter les délais, les budgets et les exigences de qualité tout en maintenant une communication fluide et efficace en interne, en externe avec les autres entités du Campus, les médias et le voisinage.

L'objectif est d'engager une personne à durée déterminée pour trois ans, à partir de septembre 2025, qui sera garant du projet durant toute la phase de construction jusqu'à la fin prévisionnelle de la phase 1 du projet « Chez-le-Maître ».

**Tableau 2 - Besoins en ressources humaines**

Type et montant annuel brut		EPT   Contrat
Chef de projet jusqu'à fin des travaux	CHF 65'000.00 (classe 8) parts patronales comprises	0,5   CDD

## 9. Avenir des bâtiments actuels

Pour l'horizon 2028 avec la réalisation de la première phase, le collège de l'Orient sera le seul collège amené à être réaffecté.

La Commune du Chenit est propriétaire de la parcelle 649 sur laquelle se situe l'école, zone orange, bâtiment ECA 506 ainsi que la zone verte actuellement aménagée en jardin public avec terrain de football, gérée et aménagée par le Village de l'Orient.

La Commune propose de diviser la parcelle en deux et de conserver la partie verte en zone d'affectation publique, toujours gérée par le Village de l'Orient.

Pour la partie en orange, la Commune propose de la vendre à une entreprise ou tout autre investisseur privé selon un prix estimé par une agence immobilière locale à CHF 1'300'000.00.

La parcelle en vente se caractérise avec un terrain constructible de 2'520 m<sup>2</sup> de surface englobant une école à démolir de 258 m<sup>2</sup> avec possibilité de doubler la surface constructible en zone d'affectation « Zone d'activité économique 15 LAT » (Zone industrielle B) et « Zone centrale 15 LAT » (Zone des villages et hameaux A).

Image 12 - Collège de l'Orient - Découpage parcellaire



Source : BTC Commune du Chenit

Tous les autres collèges seront toujours utilisés pour les activités scolaires à l'issue de la phase 1 du projet de l'École du Futur. Il est encore trop tôt pour proposer une réaffectation spécifique.

Les idées sont là pour maintenir des activités publiques/associatives dans les villages, en lien avec les autorités villageoises ou avec des partenaires privés/associatifs. A titre d'exemple, des discussions et une analyse des collèges a été entreprise avec l'Association pour la mise en valeur du Patrimoine de la Vallée de Joux pour y créer un musée documentant les racines de sa riche culture régionale. Le collège des Cytises offre une opportunité à terme pour réaliser cette maison du patrimoine fédérant tous les efforts de recherche et de préservation entrepris jusqu'à ce jour par cette association.

Au Brassus, il est possible d'imaginer à terme une collaboration avec le Village pour favoriser une activité publique du Collège Neuf en lien avec les nouvelles infrastructures prochainement aménagées à côté de la salle de gym.

## 10. Exploitation du complexe sportif

La gestion du complexe sportif, hors des heures scolaires, concernant la gestion administrative, la gestion financière et la gestion technique, sera réalisée par le CSVJ. Elle comprend les prestations suivantes :

- planification de l'infrastructure sportive et du foyer ;
- entretien de base de l'équipement sportif ;
- gestion des contrats d'entretien des équipements sportifs ;
- nettoyage de l'infrastructure sportive et du foyer ;
- facturation hors enseignement et UAPE.

La Commune aura la charge de la gestion du complexe sportif pendant les périodes scolaires en fournissant les prestations suivantes : nettoyage et entretien des salles. De plus, la Commune gèrera tous les équipements fixes au bâtiment tels que le chauffage, l'électricité et la domotique. A ce stade, un besoin supplémentaire de 1 EPT à 100% a été évalué pour la conciergerie communale du complexe sportif.

Il n'y aura pas de facturation de location à l'ETVJ car une participation financière d'environ un tiers pour la construction a été convenue avec le Canton. Une convention sera faite à cet effet. En revanche, elle participera aux charges d'entretien et de nettoyage.

## 11. Finances

Dans le tableau suivant, l'ensemble des coûts est consolidé. Le total pour ce crédit d'étude est un coût d'investissement. Afin de piloter tout le projet, il est nécessaire d'engager un chef de projet en CDD et ce à 50% qui sera financé par le budget de fonctionnement.

**Tableau 3 – Coûts totaux**

<b>Crédit d'étude</b>		<b>Durée amort.</b>
Réalisation d'infrastructures scolaires et sportives	CHF 3'515'263.64	10 ans
Requalification de la route cantonale et des aménagements extérieurs	CHF 185'013.88	10 ans
Rénovation et modification des salles au collège Chez-le-Maître	CHF 360'000.00	10 ans
<b>TOTAL HT</b>	<b>CHF 4'060'277.52</b>	
TVA 8.1%	CHF 328'882.48	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF 4'389'160.00</b>	
Chef de projet CDD	CHF 65'000.00	Budget de fonctionnement

Source : Bourse communale

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements et l'amortissement se fera sur 10 ans par le budget de fonctionnement.

L'analyse financière réalisée, démontre que la Commune a la capacité financière d'assumer cet investissement, y compris sa réalisation. De plus, cette analyse prend en compte les investissements futurs de l'ensemble des Communes de la Vallée de Joux connus à ce jour.

L'endettement net au 31.12.2024 est de CHF 1'407'495.00.

## 12. Subventions cantonales pour le complexe sportif

En premier lieu, il est à rappeler que la partie scolaire de cette future construction ne bénéficie d'aucune subvention du Canton car le scolaire étant une obligation légale, il est donc entièrement à charge des communes.

En revanche au niveau sportif, tout d'abord, il est assuré que l'Etat de Vaud financera l'équivalent d'une salle simple pour les besoins de l'ETVJ. Cet investissement n'est pour l'heure pas arrêté mais estimé entre CHF 3'000'000.00 et CHF 4'000'000.00. Un groupe de travail, comprenant des représentants communaux et cantonaux, a été mis sur place afin de définir le montant d'investissement ainsi que la part aux frais de fonctionnement que l'Etat de Vaud prendra en charge.

Ensuite, il est important de rappeler que le cadre légal actuel est en pleine refonte suite au dépôt de l'initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! ». Le contre-projet actuellement en discussion au Grand Conseil prévoit deux crédits-cadres de soutien aux infrastructures sportives d'importance régionale, pour un montant total de CHF 150'000'000.00.

Si la Commune construit une « simple » salle triple VD6 qui répond aux besoins scolaires, le soutien financier cantonal sera calculé sur la base d'une salle double (salle triple moins la salle de l'ETVJ financée par l'Etat de Vaud) et sera proportionnellement beaucoup moins important que si la Commune construit un complexe sportif. En effet, en intégrant d'autres infrastructures sportives, le projet est considéré dans sa globalité. La Commune devrait recevoir une subvention basée sur l'ensemble du programme sportif reconnu par l'Etat, moins l'investissement lié à la salle simple de l'ETVJ, soit un montant estimé entre CHF 2'000'000.00 et CHF 4'000'000.00.

A contrario, si par exemple la Commune ou le CSVJ réalise un dojo ou une salle de grimpe/proprioception ailleurs sur le territoire ou dans cinq ans, ce type d'infrastructures ne recevrait aucune subvention cantonale. Il est possible que la fosse, dont le besoin est régional voire cantonal, serait reconnue pour une subvention quoi qu'il arrive, cela d'autant plus qu'elle serait la seule infrastructure de ce type permettant la pratique des anneaux balançant en Romandie.

Dans les autres possibilités de subventionnement, la Fondation « Fonds du Sport vaudois » (FFSV) soutient uniquement les infrastructures sportives qui ne découlent pas des besoins scolaires. Dans ce cadre, la FFSV a retenu les éléments complémentaires du complexe sportif et a déjà attribué une subvention de CHF 245'000.00.

Une démarche est par ailleurs en cours avec le soutien de l'ADAEV afin d'obtenir une subvention en lien avec le crédit-cadre « Vivaldi - Tourisme 4 saisons » qui soutient les infrastructures favorisant le développement d'une offre touristique régionale quatre

saisons. Pour mémoire, la partie étude sur l'impact touristique peut être subventionnée jusqu'à 70%.

Pour terminer, des soutiens privés seront recherchés par la Municipalité auprès des entreprises locales pour sponsoriser une salle ou un équipement.

### 13. Amortissements

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les durées d'amortissement sont déterminées par MCH2. Les coûts du projet sont ainsi reventilés par types dont découlent justement ces durées. Le tableau complet et les informations ad hoc sont disponibles sous [www.vd.ch/mch2](http://www.vd.ch/mch2).

**Tableau 4 - Répartition des amortissements**

Amortissements		Montant annuel
Montants amortis sur 10 ans	CHF 4'389'160.00	CHF 438'916.00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF 4'389'160.00</b>	

Source : Bourse communale

En cas d'abandon du présent projet, les crédits d'études effectués jusqu'à ce jour doivent, selon les normes MCH2, être amortis immédiatement.

## 14. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 03/2025,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à réaliser l'étude complémentaire pour la réalisation d'infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour la phase 1 de l'Ecole du Futur ;
2. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 4'389'160.00 (quatre millions trois cent huitante-neuf mille cent soixante francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic  Le Secrétaire   
  
Olivier BAUDAT Philippe RUPP

Séance du Conseil communal du 12 mai 2025

- Délégués municipaux : - La Municipalité *in corpore*  
Autres délégués : - Mme Sylvie AUBERT-BRUEHLMANN, Présidente de l'ASIVJ  
- M. Marc FEHLMANN, Chef de projet chez ABA Partenaires SA (AMO)  
- M. Philippe GERTSCH, Responsable des bâtiments  
- M. Arthur LESPAGNOL, Responsable Bureau Technique Communal  
- M. Sébastien CALA, Délégué aux sports  
Annexe(s) : - Annexe 1 - Rapport final du collège d'expert du MEP  
- Annexe 2 - Argumentaire touristique Complexe sportif Chez-le-Maitre